Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260106-02_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

COMMUNE de POLIGNE

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 6 JANVIER à 19h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11
présents :..... 9
votants :..... 10

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE - F. HOUSSAIS - J. VILLERIO - M. GAILLARD - S. COULAIS
REPRESENTÉS : S. PARENT V. pouvoir à V. MAIRESSE
EXCUSES : S. TARDIF

G.DESCHAMPS a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 19/12/2025

DÉLIBÉRATION N° 02-2026 : CONVENTION DE RETROCESSION DES EQUIPEMENTS COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC – LOTISSEMENT RESIDENCE DES CHAMPS I ET II ET RESIDENCE DU BOIS GLAUME III

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur la rétrocession des équipements communs dans le domaine public des futurs lotissements Résidence des Champs I et II et Résidence du Bois Glaume III.
Monsieur le maire expose le règlement des conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **Mandate** M. Le Maire pour signer les conventions et tout autre document lié à ces opérations.

Fait et délibéré à Poligné

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Guy RINFRAY